

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2336)

## AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par  
M. Colombani

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.